FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'ISÈRE

# REPERTOIRE DES ACTES OFFICIELS DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'ISERE

# N° 118

Publié le 27 septembre 2023

# Sommaire


| Numéros de décision | Nom |
|---|---|
| 38-2023-09-25-001 | Institution des réserves de chasse communales dans le lit mineur du DRAC. |

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'ISERE

# DECISION N° : 38 – 2023-09-25-001

## Instituant des Réserves de Chasse Communales dans le LIT MINEUR DU DRAC

## sur les communes de VIF, NOTRE DAME DE COMMIERS, SAINT GEORGES DE COMMIERS, CHAMP SUR DRAC et VARCES-ALLIERES et RISSET

**LA PRESIDENTE DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'ISERE,**

**VU** les articles L422-10, L422-23 et R422-65 à R422-68, R422-85 et R422-86 du code de l'Environnement ;

**VU** le décret N°2019-1432 du 23 décembre 2019 relatif aux réserves de chasse, modifiant le code de l'environnement ;

**VU** le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, volet « organisation de la chasse » ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 27 septembre 1971 portant agrément de l'ACCA de VIF, du 22 octobre 1971 portant agrément de l'ACCA de Notre-Dame de Commiers, du 02 juillet 1971 portant agrément de l'ACCA de Saint-Georges de Commiers, du 13 décembre 1971 portant agrément de l'ACCA de Champ sur Drac et du 28 février 1972 portant agrément de l'ACCA de Varces ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 22 juillet 1971 fixant les terrains soumis à l'action de chasse de l'ACCA de Vif, l'arrêté du 18 février 1971 pour l'ACCA de Notre-Dame de Commiers, l'arrêté du 15 octobre 1970 pour l'ACCA de Saint-Georges de Commiers, l'arrêté du 07 avril 1971 pour l'ACCA de Champ sur Drac et l'arrêté du 16 décembre 1971 pour l'ACCA de Varces ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 14 août 2001 instituant la réserve de chasse et de faune sauvage de l'ACCA de Vif, l'arrêté du 23 juillet 1981 pour l'ACCA de Notre-Dame de Commiers, l'arrêté du 10 août 2011 pour l'ACCA de Saint-Georges de Commiers, l'arrêté du 29 juillet 2008 pour l'ACCA de Champ sur Drac et l'arrêté du 19 juillet 2004 pour l'ACCA de Varces ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°97-6974 du 29/10/1997 portant interdiction d'accès de certains sites à l'aval des barrages et aménagements hydrauliques : Bassin du Drac

**VU** l'arrêté préfectoral n°99-7678 du 22/10/1999 portant interdiction d'accès de certains sites à l'aval des barrages et aménagements hydrauliques : Bassin du Drac

**VU** la convention signée le 05/07/2023 entre EDF et la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère relative à l'information des chasseurs sur les réglementations d'accès au lit du Drac et sur les risques de variations de débits liés à l'exploitation des ouvrages EDF.

**VU** la décision de délégation de signature N°38-2021-09-07-001 du 07 septembre 2021 ;

**VU** le protocole de calcul des surfaces chassables approuvé par le conseil d'administration de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère en date du 28 octobre 2021 ;

**CONSIDERANT QUE** le lit mineur du Drac est un espace non cadastré, les limites géographiques sont donc celles définies dans la convention du 05/07/2023.

**SUR** proposition de Madame La Présidente de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère :

# - DECIDE –

**ARTICLE 1 –**
Est érigé en réserve de chasse communale l'ensemble du lit mineur du DRAC sur les communes de VIF, NOTRE DAME DE COMMIERS, SAINT GEORGES DE COMMIERS, CHAMP SUR DRAC et VARCES-ALLIERES et RISSET ; et délimité selon la convention EDF/FDCI du 05/07/2023 susvisée et le plan au 1/25 000 annexé au présent arrêté.

**ARTICLE 2 –**
La mise en réserve du lit mineur du DRAC est prononcée pour la durée de la convention EDF/FDCI susvisée.

**ARTICLE 3 –**
Tout acte de chasse est strictement interdit en tout temps sur la réserve de chasse ainsi constituée et ce, même pour le grand gibier soumis au plan de chasse ou plan de gestion.

**ARTICLE 4 –**
Tout accès aux chasseurs est interdit dans le lit « mineur » du DRAC.
Hors cas spécifique prévu à l'article 4.3.1 de la convention : En cas de nécessité d'accès pour la recherche des chiens et du gibier blessé ou mort, les chasseurs devront s'assurer auprès du chargé d'exploitation EDF des conditions d'exploitations.

**ARTICLE 5 –**
Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative territorialement compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication au répertoire des actes officiels de la Fédération.

**Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère**
2 Allée de Palestine -38610 GIERES
Tél : 04.76.62.97.78 - fdc38@chasse38.com

**ARTICLE 6 –**
La présente décision, dont l'exécution est confiée aux présidents des ACCA des communes concernées, sera selon l'article R422-58 du Code de l'Environnement, affichée pendant une durée minimum de 10 jours aux emplacements utilisés habituellement dans la commune par l'administration.

**ARTICLE 7 –**
La président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère, les maires des communes, le général commandant le groupement de gendarmerie de l'Isère, le chef du service départemental de l'Office Français de la Biodiversité, les présidents des ACCA, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au répertoire des actes officiels de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère.

Gières, le 25/09/2023

Pour la Présidente de la Fédération
Départementale des Chasseurs de l'Isère,
La chargée de mission détenteurs droit de chasse
et soutien juridique, Mélanie VINCENT

**Fédération Départementale**
**des Chasseurs de l'Isère**
2, allée de Palestine - CS 90018
38610 GIÈRES
Tél. : 04 76 62 97 78 Fax : 04 76 62 23 04
E-mail fdc38@chasse38.com
N° Siret 779 558 063 00037

# RESERVE DE CHASSE COMMUNALE DU LIT MINEUR DU DRAC

## Localisation de la réserve de chasse

Annexe à la décision administrative
N° 38-2023-09-25-001

du 25 septembre 2023

Mètres
250

Scan25EDR2007 IGN

N

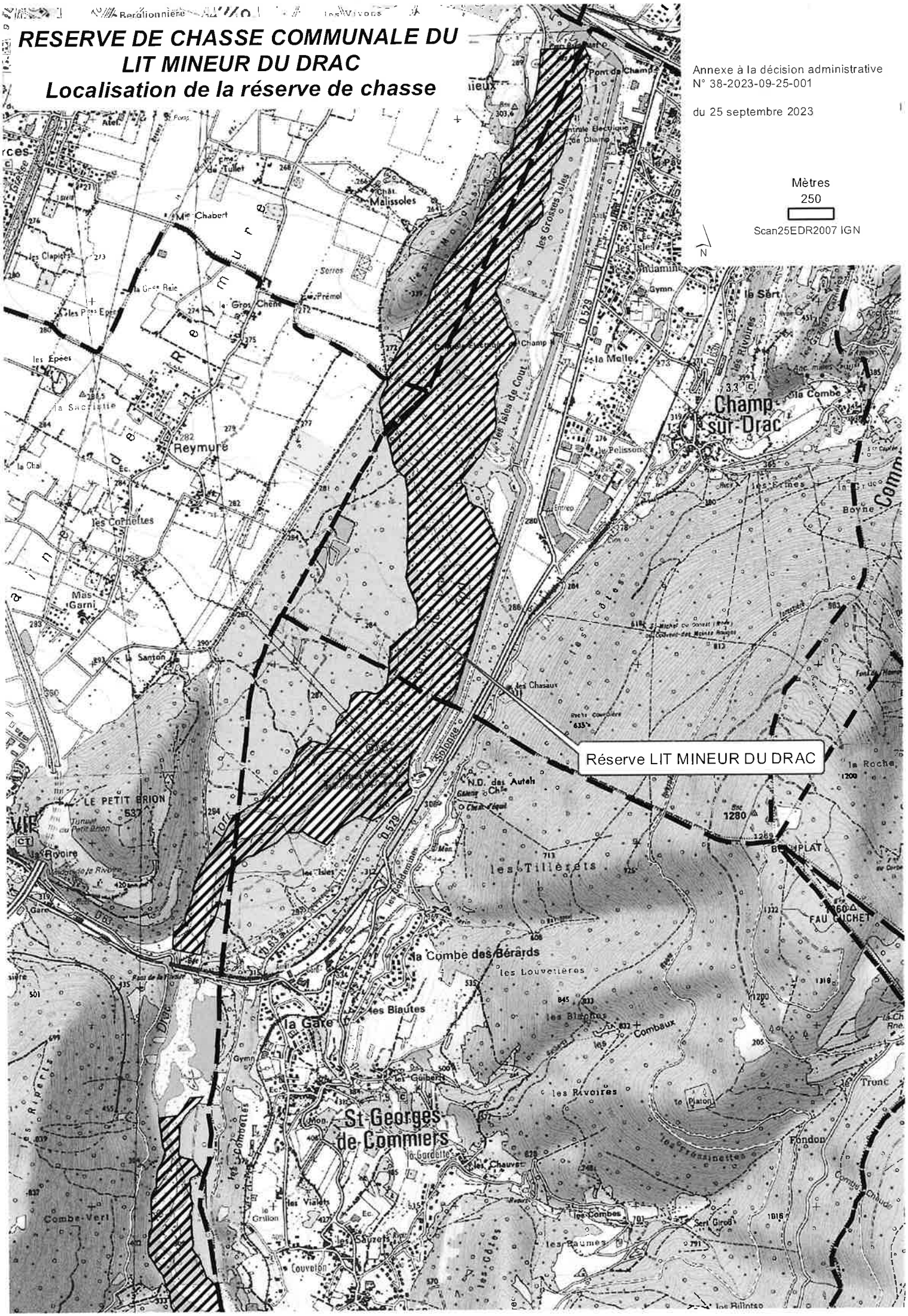

# RESERVE DE CHASSE COMMUNALE DU LIT MINEUR DU DRAC

## Localisation de la réserve de chasse

Annexe à la décision administrative
N° 38-2023-09-25-001

du 25 septembre 2023

Mètres
250

Scan25EDR2007 IGN
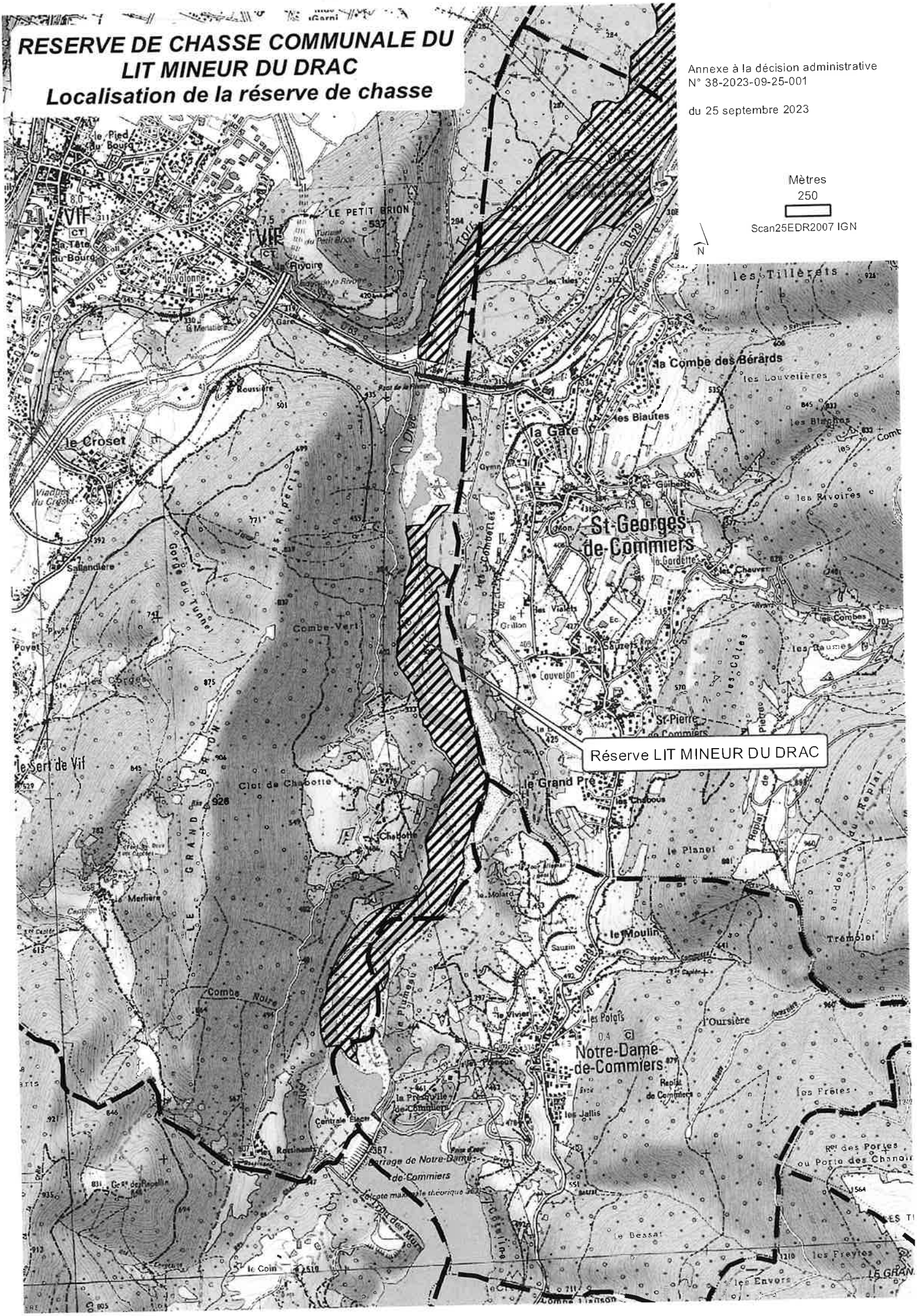
N